

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 21 mars 2011 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MARC-ANTOINE FORTIN
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

63.03.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 MARS 2011**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 7 mars 2011.

64.03.11 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 7 mars 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une résolution de la Régie intermunicipale en sécurité incendie - secteur Sud, reçue le 11 mars 2011, demandant de les aviser lors de la tenue d'activités dans notre municipalité pour fins de prévention.

- Une lettre du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité, reçue le 17 mars 2011, nous demandant d'adhérer au Centre. Considérant les nombreuses demandes que nous recevons, le Conseil municipal n'adhérera pas à cet organisme.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 MARS 2011 AU 18 MARS 2011

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	57
		057.03 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	63
		514.87

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	1	108
			921.16
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:		

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 7 mars 2011 au 18 mars 2011, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 8805 à 8819; 8821 à 8828; 8830 à 8840; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 21^{ième} JOUR DU MOIS DE MARS 2011

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**6.- AUTORISATION POUR RENOUELEMENT DE MANDAT
AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE POUR
L'ANNÉE 2011**

66.03.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil accepte de mandater M. Réjean Bouchard, maire, à agir comme directeur au conseil d'administration du Carrefour Action municipale et famille pour l'année 2011.

7.- DEMANDE D'EXTENSION POUR PRECO

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;

CONSIDÉRANT QUE pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

CONSIDÉRANT QUE pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagné d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'autoriser Carl Bouchard, directeur général adjoint, à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**8- ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MARIE GIRARD,
INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

Monsieur Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, fait lecture de la lettre de démission de
Mme Marie Girard, inspecteur en bâtiment pour de la
municipalité.

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter la démission de notre inspecteur en bâtiment, Marie Girard. Le Conseil municipal désire remercier madame Girard pour ses quelques années de service au sein de notre municipalité et lui souhaite tout le succès possible dans ses projets futurs.

9.- APPROBATION POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL. RE: P-10A ET P-10B, RANG IV, CANTON LABARRE

69.03.11 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain désigné comme étant une partie du lot 10-A et une partie du lot 10-B, Rang IV, Canton Labarre, au prix de 34 177.50 \$, et aux conditions ci-après :

- Libre accès à la bâtisse pendant trois ans renouvelable au gré des parties, sans frais.
- Démolition ou disposition de la bâtisse à la charge de la municipalité.
- Accès par un droit de passage enregistré au préalable.

Il est en outre résolu de mandater Me Jacques Néron, notaire, pour rédiger le contrat d'achat et que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

10.- APPROBATION D'UN ÉCHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN. RE: P-11 et P-12, RANG V, CANTON LABARRE

70.03.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'échange de parcelles de terrain désignées comme étant une partie du lot 11, Rang V, Canton Labarre, d'une superficie de 156 620 pieds carrés, propriété de la Municipalité de Saint-Bruno, contre une partie du lot 12, Rang V, Canton Labarre, d'une superficie de 115 102 pieds carrés, aux conditions ci-après énumérées:

- Installation d'une clôture agricole à la limite arrière des terrains par la Municipalité de Saint-Bruno.
- Réaménagement aux limites du terrain des parties du ponceau d'une largeur de plus ou moins vingt pieds.
- Aménagement d'un chemin de ferme avec un fond adéquat pour le passage de machinerie et un maximum de 15 cm de gravier.

- Application de sable sur la longueur du chemin agricole du début du champ au deuxième ruisseau pour la première année.
- Application d'abat-poussière par la municipalité à proximité des résidences afin de faciliter la cohabitation, une fois par année.
- Vérification de la conformité du drainage sur la parcelle 11.
- Acceptation de la CPTAQ du morcellement d'une terre agricole.

- Remettre les drains non fonctionnels en état de marche si bris en creusant le fossé.

Il est en outre résolu de mandater Me Réjent Hudon, notaire, pour rédiger le contrat d'échange de parcelles et que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

11.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL SUR LA RUE DALLAIRE. RE: P-9, RANG V, CANTON LABARRE

Ce dossier est remis à une séance ultérieure.

12.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL SUR LA RUE DALLAIRE. RE: P-9, RANG V, CANTON LABARRE

71.03.11 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain commercial désigné comme étant une partie du lot 9, Rang V, Canton Labarre, soit le terrain # 2 sur notre plan de développement commercial, au montant de 15 137.24 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Construction d'un garage entrepôt dans les deux ans suivant l'achat du terrain.
- Premier droit de refus à 0.25 \$ / pieds carrés pour le terrain désigné comme le # 32 sur notre plan de développement commercial (si exercice de l'option, obligation de construire dans les deux années suivantes).

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce contrat. La présente résolution est adoptée séance tenante.

13.- NOMINATION DE SUBSTITUTS AU COMITÉ DE LIAISON COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la troisième rencontre de comité de liaison communautaire (CLIC) démontre la présence de substituts;

CONSIDÉRANT QUE la provenance des substituts diffère de l'organisme représenté originellement;

CONSIDÉRANT QUE les nominations doivent faire l'objet d'une désignation officielle;

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que ce Conseil municipal désigne M. Berthold Tremblay comme substitut du représentant de la municipalité de Saint-Bruno aux rencontres du comité de liaison communautaire, M. Marc-Antoine Fortin, lors de l'absence de ce dernier.

72.03.11

14.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est question de l'état de la rue Napoléon. Nous verrons à ce que du gravier soit ajouté sur la chaussée afin que les automobilistes empruntant cette section de rue puissent le faire sans risque de bris à leur véhicule. Il est également question d'eau dans le secteur de Eugène Tremblay et d'un trou au coin de Larouche et Saint-Alphonse. Ces secteurs seront à vérifier et/ou des correctifs sont prévus dans le programme PRECO.

B) LOISIRS

M. Jean-Claude Bhérer avise le Conseil que le hockey devrait prendre fin le 5 avril. Il ajoute que le Tournoi de curling se tiendra du 13 au 17 avril prochain.

M. Marc-Antoine Fortin mentionne que l'inscription aux activités estivales se tiendra les 5 et 6 avril 2011.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay fait un bref compte rendu de sa réunion à la régie incendie du secteur Sud et mentionne que nous avons reçu vingt (20) appels d'intervention pour notre secteur.

D) URBANISME

Le Conseil discute du remplacement de notre inspecteur en bâtiment. Le comité du personnel devrait prendre une décision en ce sens dans les prochaines semaines.

E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Aucun rapport.

F) COMITÉ DE LIAISON

Aucun rapport.

15.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Motion de félicitations

73.03.11 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à l'équipe de football des Lynx d'Alma pour avoir remporté le Bol d'or, trophée emblématique au Football juvénile AA sur le circuit provincial. Ils tiennent à féliciter tout spécialement les jeunes de Saint-Bruno faisant partie de cette équipe soit, Jean Maltais Larouche, Jean-Michaël Larouche, Jonathan Laforest, Daniel St-Pierre et Charles Marchand Thibeault.

B) Inquiétudes sur la route Saint-Alphonse Nord

Il est question de l'implantation de deux nouvelles résidences sur la route Saint-Alphonse Nord où la sécurité semble déficiente. Ce dossier est à l'étude et différentes solutions sont envisagées.

16.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucun contribuable n'est présent.

17.- LEVÉE DE LA SÉANCE

74.03.11 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:50 HEURES

LE MAIRE

M. RÉJEAN BOUCHARD

LE
SECRÉTAIRE-TRÉSORI
ER

GILLES
BOUDREAULT